



PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2018 A 20 H 30

L'an deux mil dix-huit le huit juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 26 mai 2018, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr TROU Robert, Mr TRANSON Nicolas, Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoints, Mr JULIEN Vincent, Mr VASSEUR Olivier,

Absents excusés : Mr LAMBOURD Claude, Mr MORALA Alain, Mr POSSEME Christian.

Absentes : Mme HUAULT Diana, Mme BOUEME BONBON Karine.

Mr VASSEUR Olivier a été désigné secrétaire de séance.

Voici l'ordre du jour :

- . Approbation du dernier procès-verbal,
- . Validation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) proposé par la 3C,
- . Modification des statuts de Territoire d'Energie ex SDEGM,
- . Adhésion au service « Règlement Général de la Protection des Données » du CDG 53 et nomination d'un délégué à la Protection des Données (PDP),
- . Abattage de 19 peupliers à l'oratoire de St Céneré et 2 peupliers au lavoir (proposition S.E.B.A.),
- . Isolation des combles perdus des bâtiments communaux (prise en charge à 100 %, CertiNergy, partenaire de la 3C),
- . Rapport de la cours de comptes sur la situation financière de la 3C,
- . Vente du Chemin communal, situé dans les parcelles section D n° 36, 37, 40, 41, 50, 52, 223 et 13,
- . Création du cadre « les Pellerins d'Emmaüs » et « la lapidation de St Etienne » demande de subventions,
- . Informations et questions diverses

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé

VALIDATION DU SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) PROPOSE PAR LA Communauté de Communes des Coëvrons

Vu l'article L.143-20 du code de l'urbanisme,

Mme le Maire présente au conseil municipal le schéma de Cohérence Territoriale des Coëvrons tel qu'il a été arrêté le 5 mars 2018 en conseil communautaire.

Elle sollicite les membres du conseil municipal, afin de savoir, s'ils ont des remarques à formuler sur ce document d'urbanisme.

Après un tour de table, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le SCOT des Coëvrons.

MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

Mme le Maire expose que, le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Madame le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical de TE53.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte la modification des statuts de TE53

ADHESION AU SERVICE « REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES » DU CDG53 ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (PDP)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'obligation réglementaire, en vigueur depuis le 25 mai 2018, de nommer un délégué à la protection des données. Elle précise que le délégué doit avoir des notions juridiques, informatiques et autres, qu'il doit être neutre et que par conséquent le centre de gestion de la Mayenne nous propose une prestation soit individualisée au coût de 450,00 €/jour, soit une prestation mutualisée au prix de 560,00 € la première année et 280,00 € les années suivantes.

Les membres du conseil municipal souhaitent savoir si la communauté de communes propose une aide sur ce sujet et décide d'attendre pour prendre une décision, le coût étant trop élevé.

ABATTAGE DES 19 PEUPLIERS A L'ORATOIRE DE ST CENERE ET DE 2 PEUPLIERS AU LAVOIR (Proposition S.E.B.A.)

Monsieur TROU, propose au conseil municipal l'abattage de 19 peupliers à l'oratoire de St Céneré et de 2 peupliers au lavoir et présente la proposition de la société S.E.B.A. d'un montant de 340,00 €

Certains membres du conseil s'interrogent sur la nécessité d'abattre les peupliers de l'oratoire et sur le fait qu'il n'y aura plus d'ombre. Ils décident de demander au CAUE, de nous faire une proposition de plantation pour créer de l'ombre avant d'abattre les 19 peupliers.

Concernant les arbres du lavoir, et vu le coût de la société S.E.B.A, Mr JULIEN Vincent va demander à la SARL EVA de Martigné sur Mayenne un autre devis.

**ISOLATION DES COMBLES PERDUS DES BATIMENTS COMMUNAUX (prise en charge à 100 %
via CertiNergy, partenaire de la 3C)**

Madame le Maire explique au conseil municipal que la Communauté de Communes des Coëvrons, nous propose via son partenaire CertiNergy, une prise en charge à 100 % de l'isolation des combles des bâtiments communaux. Elle précise aux membres du conseil municipal avoir proposé l'isolation du grenier de l'école, du grenier de la Mairie et de la salle des activités. Le Conseil Municipal donne son accord.

RAPPORT DE LA COURS DES COMPTES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA 3C

Mme le Maire fait part au conseil municipal du rapport de la cours des comptes de la 3C. Le conseil municipal en prend acte.

**VENTE D'UN CHEMIN RURAL
Compris entre les parcelles section D n° 36, 37, 40, 41, 50, 52, 223, 330 et 13**

Vu la demande verbale formulée par Mme HUAUME Danielle, demeurant au lieu-dit « Montguyon » à Saulges et souhaitant acquérir un chemin rural jouxtant la plupart de ses parcelles,

Vu l'opportunité pour la commune d'acquérir une bande de terrain de 5 m de large, le long de la rivière l'Erve, dans les terres non exploitées depuis le 31 octobre 2017, appartenant à Mme HUAUME Danielle, afin d'y asseoir le sentier pédestre répertorié dans le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraire de Promenade et de Randonnée)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal,

- de vendre à Mme HUAUME Danielle, le chemin rural compris entre les parcelles section D n° 41, 40, 37, 36, 330,13, 223, 52 et 50 d'une surface de 43 a 25 ca, soit 4 325 m² au prix de 0,50 € le m², soit : 2 162,50 €
- d'acquérir à Mme HUAUME Danielle, une bande de terre de 5 m de large, le long de la rivière l'Erve, située dans les parcelles section D n° 41, 40, 39 et 260 soit une surface de pour le même prix de 2 162,50 €

Elle précise que tous les frais de géomètre, d'actes seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents utile à la vente d'une part et à l'acquisition de l'autre.

**FABRICATION D'UN CADRE POUR LE TABLEAU
LES PELLERINS D'EMMAUS ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur GRIVEAU Jean-Pierre, adjoint au patrimoine, rappelle la restauration en cours du tableau « les Pellerins d'Emmaüs » et le fait qu'aucun cadre n'a été prévu avec cette restauration. Il propose le devis de Mr VIEILLEROBE Hervé, menuisier, ébéniste, d'un montant de 681,11 € HT pour la fabrication du cadre et de Mme BRUNET Marie-Line, d'un montant de 1 990,00 € HT pour la dorure et la finition du cadre, soit un total de 2 671,11 € HT.

Le conseil municipal donne son accord et sollicite, les aides suivantes :

- | | |
|--|------------|
| - Du conseil départemental de la Mayenne, 50 % | 1 335,55 € |
| - De la DRAC des Pays de la Loire, 30 % | 801,33 € |

Il autorise Mr GRIVEAU à constituer les dossiers de subventions

**RESTAURATION DU TABLEAU LA LAPIDATION DE SAINT ETIENNE
FABRICATION D'UN CADRE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur GRIVEAU Jean-Pierre, adjoint au patrimoine propose au conseil municipal la restauration du tableau « la lapidation de St Etienne » et la fabrication de son cadre.

Il présente le devis de Mme Fanny CHAUVET, conservatrice et restauratrice de peintures, d'un montant de 1 195,00 € HT, et de Mr VIEILLEROBE Hervé, menuisier, ébéniste d'un montant de 892,28 € HT, soit un total de 2 087,28 €

Il propose les aides suivantes :

- | | |
|--|------------|
| - du Conseil Départemental de la Mayenne, 50 % | 1 043,64 € |
| - de la DRAC des Pays de la Loire, 30 % | 626,18 € |

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Mr GRIVEAU, adjoint, à constituer les dossiers de demande de subvention auprès du conseil départemental et de la DRAC

RESTAURATION DE LA STATUE DE SAINT JOSEPH ET DEMANDE DE SUBVENTION

Vu la délibération du 7 avril 2017, concernant la restauration de la statue St Joseph, Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoint au patrimoine, précise que Mme DRIJARD Dominique n'est pas autorisée à réaliser le travail,

Il présente donc un nouveau devis de Mme Valérie THULEAU, restauratrice de sculptures d'un montant de 2 450,00 € HT, précise les aides possibles et demande au conseil municipal son accord.

Le conseil municipal donne son accord et sollicite les subventions suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - Conseil Départemental de la Mayenne, 50 % | 1 225,00 € |
| - DRAC des Pays de la Loire, 30 % | 735,00 € |

<p style="text-align: center;">RESTAURATION DE LA COURONNE DE SAINTE RADEGONDE ET DEMANDE DE SUBVENTION</p>
--

Monsieur GRIVEAU Jean-Pierre, adjoint au patrimoine, propose au conseil municipal de faire la restauration de la couronne de Sainte Radegonde, statue présente dans l'église St Pierre. Il présente le devis de Mme Agnès BLOSSIER, Conservateur, restauratrice d'œuvres sculptées, d'un montant de 734,00 € HT.

Il propose au conseil municipal le financement suivant :

- | | |
|---|----------|
| - Conseil départemental de la Mayenne, 50 % | 367,00 € |
| - DRAC des Pays de la Loire, 30 % | 220,00 € |
| - Autofinancement de la commune | 147,00 € |

Les membres du conseil municipal donnent leur accord et autorise Mr GRIVEAU Jean-Pierre à solliciter les co-financements, ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

<p style="text-align: center;">REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE LAVAL ANNEE SCOLAIRE 2016-2017</p>

Mme le Maire expose que,

Vu le cas de dérogation prévu par l'article L.212-8 du Code de l'Education,

Vu l'inscription d'un enfant de notre commune en école maternelle, à l'école Petit Prince à Laval, en UEM, dont la situation correspondant à ce cas de dérogation,

Vu la demande de la ville de Laval, sur la participation financière aux frais de scolarité, de notre commune, à hauteur de 1 181,00 € pour l'année scolaire 2016-2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte, vu le caractère obligatoire, de verser cette somme à la ville de Laval,

Autorise Mme le Maire à émettre le mandat correspondant

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) en remplacement de la ZPPAUP

- Membre titulaire : Mr GRIVEAU Jean-Pierre
- Membre suppléant : Mr JULIEN Vincent

DELIBERATIONS DU 8 JUIN 2018 PRISES du n° 2018-19 au 2018-26

REFERENCE	OBJET
DELIB-18-19	Validation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) proposé par la 3C
DELIB-18-20	Modification des statuts de Territoire d'Energie ex SDEGM
DELIB-18-21	Vente du Chemin communal, situé dans les parcelles section D n° 36, 37, 40, 41, 50, 52, 223 et 13
DELIB-18-22	Fabrication d'un cadre pour le tableau des Pellerins d'Emmaüs et demande de subvention
DELIB-18-23	Restauration du tableau la lapidation de St Etienne, fabrication d'un cadre et demande de subvention
DELIB-18-24	Restauration de la statue de St Joseph et demande de subvention
DELIB-18-25	Restauration de la couronne de Ste Radegonde et demande de subvention
DELIB-18-26	Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Laval, année scolaire 2016 2017

NOM	Prénom	Qualité	Signature
LEPAGE	Jacqueline	Maire	
TROU	Robert	1 ^{er} adjoint	
TRANSON	Nicolas	2 ^{ème} adjoint	
GRIVEAU	Jean-Pierre	3 ^{ème} adjoint	
LAMBOURD	Claude	Conseiller municipal	absent
JULIEN	Vincent	Conseiller municipal	
POSSEME	Christian	Conseiller municipal	absent
VASSEUR	Olivier	Conseiller municipal	
BOUEME	Karine	Conseillère municipale	absente
MORALA	Alain	Conseiller municipal	absent
HUAULT	Diana	Conseillère municipale	Absente